Image not found or type unknown

Faute chirurgicale : oubli d'une compresse

Par **michadecro**, le **05/01/2014** à **17:50**

Bonjour,

une parente s'est faite opérée il y a 6 mois de l'épaule et depuis elle souffre de douleur continue à l'épaule et d'infections dentaires à répétitions. Elle est en permanence sous calmants et a enchaîné des soins dentaires douloureux sans succés. Beaucoup d'examens ont été pratiqués et finalement un IRM a révélé la présence d'une compresse oubliée lors de l'opération. Elle doit donc être rapidement de nouveau opérée et on lui a dit que cela pouvait être à l'origine de ses infections dentaires.

Y-a-t-il motif de plainte auprès de la clinique, du chirurgien ? Comment procéder ? Peut-on demander une indemnisation compte tenu des préjudices ? De quel montant ? Peut-elle se faire dès à présent opérée et porter plainte ultérieurement ? Que faut-il signer et ne pas signer comme document...

Merci par avance pour votre retour,

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés